

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 11 décembre 2024

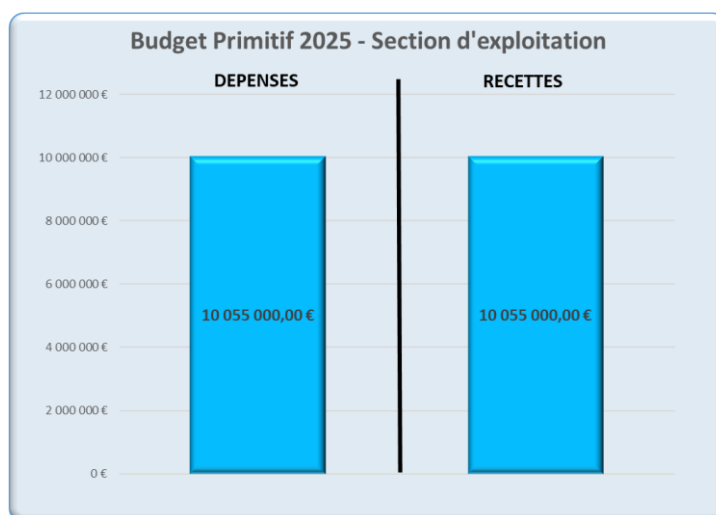
RAPPORT N° DCS2024-038

Objet : Budget « aménagement numérique » - Approbation du Budget Primitif 2025

Lors du Comité syndical du 16 octobre 2024, les élus ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025.

Il convient donc maintenant d'adopter le budget primitif du budget annexe « aménagement numérique » pour l'exercice 2025.

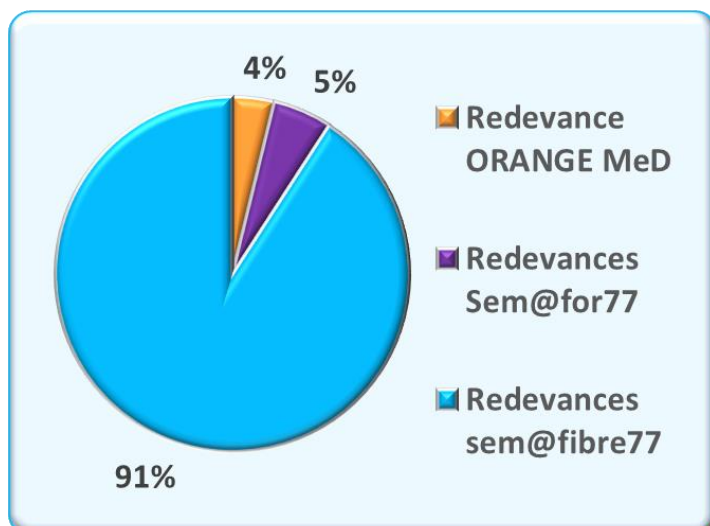
SECTION D'EXPLOITATION



1. Recettes d'exploitation :

		Pour rappel Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Total recettes d'exploitation		4 750 000,00 €	10 055 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 250 000,00 €	4 740 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	15 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00 €	5 300 000,00 €

a. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante



Les redevances perçues par Seine-et-Marne Numérique sont la principale ressource de la section d'exploitation.

Elles sont estimées pour 2025 à **4 740 000,00 €** réparties comme suit :

Les redevances perçues d'Orange sont consécutives à l'application du contrat PRM-MeD (offre régulée) conclu avec le Syndicat, pour un montant de 180 000 €.

Les redevances perçues de SM THD (4 305 000 €) et de Sem@for77 (255 000 €) sont issues de l'application des contrats de DSP (contribution aux frais de contrôle et redevance d'affermage).

b. Chapitre 77 –Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels 2025 sont de 15 000 €

c. Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section

Ce chapitre comprend deux articles :

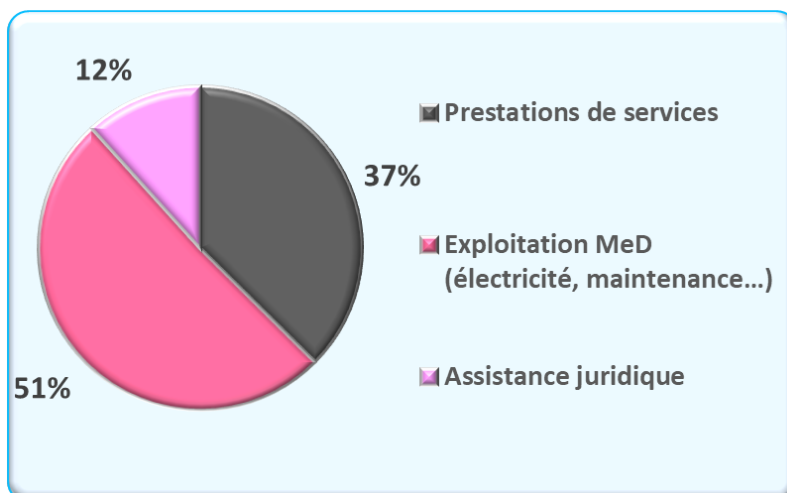
- Le 777 pour la reprise des subventions d'investissement reçues (les subventions transférées par le Département à la création du Syndicat, et celles perçues de l'ensemble des financeurs dans le cadre des programmes de Montée en Débit et de déploiement FttH). Le montant de reprise est estimé à **5 000 000,00 €** en 2025.
- le 722 permettant de faire porter sur la section d'investissement le coût du personnel remboursé au budget principal mais n'intervenant que sur la partie affermée.(**300 000,00 €**).

2. Dépenses d'exploitation :

		Pour rappel Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Total dépenses d'exploitation		4 750 000,00 €	10 055 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	645 000,00 €	860 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00 €	660 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	5 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	600 000,00 €	1 100 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00 €	30 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00 €	3 900 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 260 000,00 €	3 500 000,00 €

Il est proposé d'adopter les crédits de dépenses d'exploitation comme suit.

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général



Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à **860 000 €** et se répartissent ainsi :

325 000 € de dépenses de prestations de services correspondant aux différents prestataires en soutien du Syndicat dans le contrôle et le suivi des DSP, comme les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) technico-économique et financier, titulaires de marchés publics passés avec Seine-et-Marne Numérique.

En ce qui concerne le programme de Montée en Débit, celui-ci représente 51 % des dépenses à caractère général soit 435 000 €. Ce sont principalement des dépenses d'électricité, de maintenance des infrastructures de collecte optique et des armoires, et de location de fourreaux Orange.

Les crédits comprennent également 100 000 € au titre de l'assistance juridique.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

En application de la délibération n° DCS2024-022 du 16 octobre 2024, le remboursement des charges de personnel du budget principal par le budget annexe sont estimées à **660 000 €** en 2025.

c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

5 000 € sont prévus au chapitre 65 pour d'éventuelles redevances pour brevets, licences, marques.

d. Chapitre 66 – Charges financières

Le montant des intérêts d'emprunt pour 2025 est de **1 100 000 €**. Ils concernent les intérêts de l'emprunt Banque Postale, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et du Crédit Foncier (initialement Caisse d'Épargne).

e. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

30 000,00 € de crédits sont inscrits en charges exceptionnelles dans le cas où des pénalités ou intérêts moratoires viendraient à être appliqués au Syndicat.

f. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le Syndicat procède tous les ans à un virement de crédits vers la section d'investissement afin de financer le remboursement du capital de l'emprunt. Le virement prévu au budget primitif 2025 est de **3,9 M€**.

g. Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section

L'amortissement des investissements 2025 est estimé à **3 500 000 €**. Il s'agira pour cette année des immobilisations transférées du Département à la création du Syndicat, les investissements de Montée en Débit et des investissements des marchés de travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

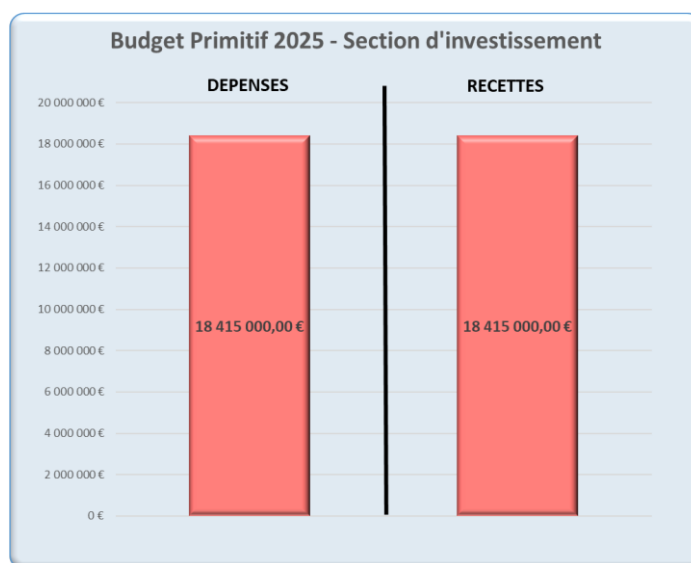
Pour rappel, les tableaux ci-après, votés lors de la délibération de modification des Autorisations de Programme, donnent le montant des dépenses par opération :

AP 2020-2025

	<2023	2023	2024	2025		
	Exécution	Exécution	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	89 544 743 €	20 929 788 €	17 179 554 €	5 385 210 €	0 €	5 385 211 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	19 816 320 €	663 405,26 €	4 170 000,00 €	2 958 265,04 €	42 816 €	3 001 081,06 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	20 389 050 €	6 212 761,00 €	7 200 000,00 €	103 570,58 €	-42 816 €	60 755,00 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	49 339 374 €	14 053 621,28 €	5 809 553,58 €	2 323 374,82 €	0,00 €	2 323 374,82 €

AP 2023-2026

	2023		2024	2025			2026		
	CP	Exécution	CP origine	CP origine	Modification	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié
TOTAL AP SITES ISOLES HT	1 500 000 €	1 079 771 €	4 705 000 €	12 001 972 €	-7 001 972 €	5 000 000 €	10 492 510 €	7 001 972 €	17 494 482 €
Déploiement - Sites isolés	1 500 000,00 €	1 079 771,16 €	4 705 000,00 €	12 001 971,59 €	-7 001 971,59 €	5 000 000,00 €	10 492 510,25 €	7 001 971,59 €	17 494 481,84 €



En cohérence avec les Autorisations de Programme ci-dessus, les crédits budgétaires de la section d'investissement pour 2025 sont fixés comme suit.

1. Dépenses d'investissement :

		Pour rappel Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Total dépenses d'investissement		17 350 000,00 €	18 415 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 252 000,00 €	2 300 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	10 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00 €	415 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 623 000,00 €	7 328 163,94 €
	<i>Immobilisations en-cours Hors opérations</i>	23 000,00 €	4 788,94 €
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sem @fibre77 affermage</i>	3 600 000,00 €	2 323 375,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sites isolés</i>	2 000 000,00 €	5 000 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	4 150 000,00 €	3 061 836,06 €
	<i>Autres immobilisations financières Opération Sem @fibre77 1er équipement</i>	1 700 000,00 €	3 001 081,06 €
	<i>Autres immobilisations financières Opération Sem @fibre77 Raccordement</i>	2 440 000,00 €	60 755,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Hors opérations</i>	10 000,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	5 300 000,00 €	5 300 000,00 €

a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les **2,300 M€** de crédits du chapitre 16 sont destinés au remboursement de la dette. Ils comprennent 833 K€ pour le remboursement de l'emprunt Banque Postale, 625 K€ pour le remboursement de l'emprunt CDC, ainsi qu'une provision de 830 K€ pour le dernier emprunt au Crédit Foncier.

b. Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Une provision de 10 000 € est inscrite au budget primitif pour la prise en charge des frais de publication de marché.

c. Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Le chapitre des immobilisations corporelles est doté de 415 000 € de crédits afin de permettre le lancement des premières expérimentations de déploiement d'un réseau d'antennes LOR@.

d. Chapitre 23 – Immobilisations en-cours

Le chapitre 23 « immobilisation en cours » comprend **7 327 893,96 €** de crédits, répartis comme suit :

- 2 323 375 € pour le financement des dépenses liées aux marchés de travaux pour le déploiement de la partie dite « affermée » telle que prévue dans l'Autorisation de Programme (AP 2020-2024) ;
- 5 000 000 € pour financer les premiers investissements sur le programme « sites isolés » de la nouvelle Autorisation de Programme (AP 2023-2026) ;
- 4 788,94 € hors opérations.

e. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières pour un montant de **3 061 836,06 €** correspondent aux subventions d'investissement et sont décomposées en 3 lignes :

- **sem@fibre77 (1er équipement)** : 3 001 081,06 € sont prévus au budget 2025 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre du premier équipement. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2025 figurant au tableau des AP/CP.
- **sem@fibre77 (raccordement final)** : 60 755 € sont prévus au budget 2025 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre des raccordements finaux. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2025 figurant au tableau des AP/CP.

f. Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section

Cf. chapitre 042 en recettes d'exploitation.

La dépense d'investissement inscrite au chapitre 040 (5 300 000 €) correspond à la recette d'exploitation figurant au chapitre 042.

2. Recettes d'investissement :

		Pour rappel Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
Total recettes d'investissement		17 350 000,00 €	18 415 000,00 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 550 000,00 €	3 900 000,00 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 300 000,00 €	11 015 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €

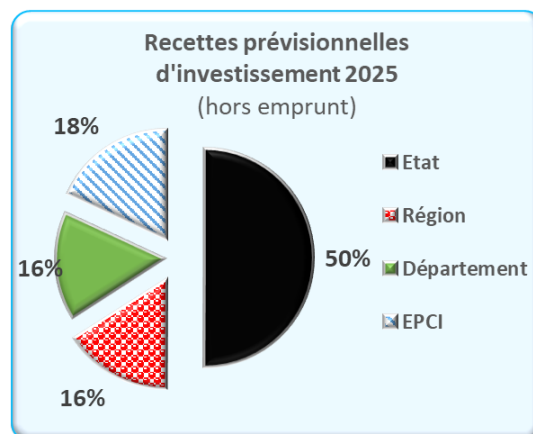
a. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le chapitre 021 est identique au chapitre 023 en dépenses d'exploitation (3 900 000 €). Il correspond au virement effectué de la section d'exploitation vers l'investissement, afin de financer les dépenses d'investissement, dont le remboursement d'emprunt.

b. Chapitre 13 – Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement 2025 sont estimées à 11 015 000,00 € et répartis comme suit :

- État : 5 515 000 €
- Région : 1 750 000 €
- Département : 1 750 000 €
- EPCI : 2 000 000 €



c. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section

Le montant des recettes d'investissement au chapitre 040 (3 500 000 €) est identique à celui des dépenses d'exploitation du chapitre 042. Il correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations du programme de Montée en Débit, des biens transférés par le Département, et des immobilisations des marché de travaux.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget Primitif 2025 du budget annexe, tel que présenté.